

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)

DESC

Date

30 octobre 2023

Numéro

23.252

Heure

10h51

Auteur-e(s) : Groupe libéral-radical

Titre : Projet de loi modifiant la loi sur les droits politiques (LDP) (Inéligibilité)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décède :

Article premier La loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984, est modifiée comme suit :

Article 31, alinéa 1 (nouvelle teneur)

¹Les électrices et les électeurs de nationalité suisse sont éligibles dans la circonscription électorale où ils sont électeurs, pour autant que leur casier judiciaire ne comporte aucune condamnation.

(Suite inchangée)

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation de la présente loi, qui entre en vigueur dès sa promulgation.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,

Le secrétaire général,

Motivation (facultatif) :

Alors qu'il existe une procédure de destitution pour un-e élu-e condamné-e pénalement, il n'y a aucune raison de ne pas appliquer cette mesure en amont. Il en va de l'image de notre canton.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Michel Zurbuchen

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Blaise Courvoisier

Pascale Ethel Leutwiler

Francis Krähenbühl

Andreas Jurt

Mary-Claude Fallet

Hermann Frick

Sloane Studer

Didier Germain

Daniel Berger